



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 3 juillet 2014 — N° 18

(Séance extraordinaire)

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 13 heures.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Manoir Aimé-Léonard.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Cécile Gagnon Vignola, à la suite de son décès.

M. Heurtel (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du programme de musique de l'école Joseph-François-Perrault.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Manon Gauvin et Catia Di Carlo, maîtres d'œuvre de la Fondation Un souffle et des ailes.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

3 juillet 2014

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de rendre hommage au Comité logement de la Petite Patrie.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de remercier les organisateurs de la Course de canards Jean-Guy-Lefebvre et la Course des bateaux-dragons Jean-Claude-Langlois dont les profits ont été versés à la Maison Sercan.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de l'usine Domtar à Windsor.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Bruno St-Pierre.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. William Tetley, ex-député de Notre-Dame-de-Grâce, à la suite de son décès.

À 13 h 13, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

3 juillet 2014

Les travaux reprennent à 13 h 25.

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 2 juillet 2014, que lui a adressée M. Philippe Couillard, premier ministre, lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée nationale se réunisse en séances extraordinaires le 3 juillet 2014 à compter de 13 heures, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de compléter le processus d'étude et d'adoption des crédits budgétaires pour l'année financière 2014-2015.

(Dépôt n° 167-20140703)

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Quatre lettres, dont deux datées du 30 juin et deux datées du 2 juillet 2014, qu'il a reçues de M. Jean-Marc Fournier, leader du gouvernement, de Mme Agnès Maltais, leader de l'opposition officielle, de M. François Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, et de Mme Françoise David, députée de Gouin, concernant leur consentement afin remplacer, pour l'exercice financier 2014-2015, l'étude des crédits de l'Assemblée nationale en commission plénière par la publication d'un document explicatif faisant état des décisions prises en matière budgétaire pour cette période par le Bureau de l'Assemblée nationale. Ces lettres sont accompagnées de la copie des lettres que le président leur avait adressées précédemment à ce sujet.

(Dépôt n° 168-20140703)

Puis du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, il dépose :

Le document explicatif qui remplace le processus d'étude des crédits de l'Assemblée nationale intitulé *Les crédits de l'Assemblée nationale – Budget 2014-2015 de l'Assemblée nationale*.

(Dépôt n° 169-20140703)

3 juillet 2014

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2014-2015 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 170-20140703)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 171-20140703)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 172-20140703)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 173-20140703)

Le rapport de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 174-20140703)

Le rapport de la Commission des institutions;

(Dépôt n° 175-20140703)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;

(Dépôt n° 176-20140703)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 177-20140703)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

(Dépôt n° 178-20140703)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

3 juillet 2014

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

Copie d'un communiqué du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières, en date du 25 juin 2014, intitulé *Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières poursuit la réforme.*

(Dépôt n° 179-20140703)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 16 octobre 2013, adressée à M. Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, transmise par M. Ed Fast, ministre du Commerce international, concernant l'Accord économique et commercial global (AECG) et l'industrie laitière du Québec.

(Dépôt n° 180-20140703)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 26.1 et 185 du Règlement, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Jean Garon, homme politique et bâtisseur du Québec, décédé le 1^{er} juillet 2014;

QU'elle souligne son apport immense pour le monde agricole québécois et son dévouement constant pour les agriculteurs et les pêcheurs du Québec;

QU'elle reconnaisse l'importance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, véritable socle sur lequel s'est appuyé le développement agricole du Québec, adoptée en 1978 alors que Jean Garon était ministre de l'Agriculture;

3 juillet 2014

QU'elle partage ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Garon.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 26.1 et 185 du Règlement, M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conjointement avec M. Bolduc (Mégantic), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bonnardel (Granby) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale observe une minute de silence à la mémoire des victimes de la tragédie de Lac-Mégantic survenue le 6 juillet 2013.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Conformément à l'article 26.1 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de compléter le processus d'étude et d'adoption des crédits budgétaires pour l'année financière 2014-2015, l'Assemblée se donne le cadre temporel suivant :

3 juillet 2014

QUE l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 13 heures jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.

Conformément à l'article 26.1 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de compléter le processus d'étude et d'adoption des crédits budgétaires pour l'année financière 2014-2015, l'Assemblée établisse la procédure d'exception telle que prévue aux articles 182 à 184.2 du Règlement et qu'elle procède selon les modalités suivantes :

QUE dès l'adoption de la présente motion, l'Assemblée procède au débat restreint sur les rapports regroupés des commissions parlementaires ayant étudié les crédits budgétaires pour l'année financière 2014-2015 et ce, pour une durée de 2 heures réparties de la manière suivante : 57 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 53 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 24 minutes 7 secondes pour le 2^e groupe d'opposition et 6 minutes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE dans ce cadre, le temps non-utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires soit redistribué aux groupes parlementaires selon les proportions établies dans la directive rendue par la présidence le 26 mai 2014 et que les interventions ne soient soumises à aucune limite de temps;

QU'au terme de ce débat, l'Assemblée se prononce immédiatement sur les rapports regroupés et sur le projet de loi de crédits qui y fait suite;

QU'à tout moment de la séance, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement.

3 juillet 2014

À 14 h 38, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux afin de permettre aux députés de prendre connaissance des textes des motions présentées par M. Fournier, leader du gouvernement.

Les travaux reprennent à 14 h 46.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que les motions présentées par M. Fournier, leader du gouvernement, sont recevables.

M. Ouimet, premier vice-président, met aux voix la motion fixant le cadre temporel de la séance.

La motion est adoptée.

Puis, M. Ouimet, premier vice-président, met aux voix la motion de procédure d'exception.

La motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, motions présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 23 en annexe)

Pour : **60** Contre : **47** Abstention : **0**

Projets de loi de crédits

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 9, Loi n° 1 sur les crédits, 2014-2015, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour : **60** Contre : **47** Abstention : **0**

3 juillet 2014

En conséquence, le projet de loi n° 9, Loi n° 1 sur les crédits, 2014-2015, est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 27.2 du Règlement, il est procédé à d'autres affaires.

M. Couillard, premier ministre, après consultation auprès de M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), M^e Nour Salah, avocate au ministère de la Justice, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique pour un mandat de cinq ans à compter du 4 août 2014.

Puis M. Couillard, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitæ de M^e Nour Salah et un extrait de la Loi sur la fonction publique.

(Dépôt n° 181-20140703)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 25 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Couillard, premier ministre, après consultation auprès de M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et des députés indépendants, propose :

3 juillet 2014

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), M^e Serge Charest, conseiller juridique au Tribunal administratif du Québec, soit nommé, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter du 18 août 2014 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

Puis M. Couillard, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitæ de M^e Serge Charest, ses conditions de travail et un extrait de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(Dépôt n° 182-20140703)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 26 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Couillard, premier ministre, après consultation auprès de M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), M. Marc Lacroix, administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif, soit nommé membre et président de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 18 août 2014, en remplacement de Mme Christiane Barbe.

3 juillet 2014

Puis M. Couillard, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitæ de M. Marc Lacroix et un extrait de la Loi sur la fonction publique.

(Dépôt n° 183-20140703)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Couillard, premier ministre, après consultation auprès de M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et des députés indépendants, propose :

QU'en vertu de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), les conditions de travail de la vice-présidente et des membres de la Commission d'accès à l'information soient modifiées conformément aux termes prévus dans le document ci-annexé.

Puis M. Couillard, premier ministre, dépose :

Les conditions de travail et un extrait de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(Dépôt n° 184-20140703)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote par appel nominal est tenu.

3 juillet 2014

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 28 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

À 17 h 31, l'Assemblée ayant terminé les travaux pour lesquels elle a été convoquée, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 16 septembre 2014, à 13 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 3 juillet 2014, à 19 h 08, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme de Santis (Bourassa-Sauvé), la représentante du premier ministre, et de M. Arseneault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 9 Loi n° 1 sur les crédits, 2014-2015

Le Président

JACQUES CHAGNON

3 juillet 2014

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015 :

(Vote n° 23)

POUR - 60

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Habel (PLQ)	H. Plante (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Denis (PLQ)
(Jean-Talon)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Girard (PLQ)	Paradis (PLQ)	

CONTRE - 47

Bédard (PQ)	Dubé (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Samson (CAQ)
Bergeron (PQ)	Dufour (PQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Soucy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Maltais (PQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Kotto (PQ)	Marceau (PQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Péladeau (PQ)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	Villeneuve (PQ)
David (IND)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
(Gouin)	Leclair (PQ)	Roberge (CAQ)	
Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)	
Drainville (PQ)	Léger (PQ)	(Bonaventure)	

3 juillet 2014

Sur la motion de M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

(Vote n° 24)

(Identique au vote n° 23)

3 juillet 2014

Sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que M^c Nour Salah, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 25)

POUR - 106

Arcand (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poëti (PLQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lamarre (PQ)	Polo (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (PLQ)
Bédard (PQ)	(Outremont)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bergeron (PQ)	David (IND)	LeBel (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Gouin)	Leclair (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	de Santis (PLQ)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)
Billette (PLQ)	Deltell (CAQ)	Léger (PQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Drainville (PQ)	Leitão (PLQ)	Samson (CAQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Schneeberger (CAQ)
(Charlesbourg)	Dubé (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Dufour (PQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Lisée (PQ)	Sklavounos (PLQ)
(Jean-Talon)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Soucy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Pontiac)	Marceau (PQ)	Spénard (CAQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Sherbrooke)	Ménard (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	Moreau (PLQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Morin (PLQ)	Turcotte (PQ)
Charette (CAQ)	Hamad (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouellet (PQ)	Vallières (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Hivon (PQ)	Pagé (PQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Paradis (PLQ)	Weil (PLQ)
Couillard (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Péladeau (PQ)	Zakaïb (PQ)
Cousineau (PQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	
D'Amour (PLQ)	Kotto (PQ)	H. Plante (PLQ)	

3 juillet 2014

Sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que M^e Serge Charest soit nommé membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section juridictionnelle :

(Vote n° 26)

(Identique au vote n° 25)

Sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que M. Marc Lacroix soit nommé membre et président de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 27)

(Identique au vote n° 25)

Sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que les conditions de travail de la vice-présidente et des membres de la Commission d'accès à l'information soient modifiées :

(Vote n° 28)

(Identique au vote n° 25)